

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SUNNY OPTIMAL INCOME - I FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management

Code ISIN : FR001400P579

Devise du produit : Euro

Site internet : www.sunny-am.com

Contact : Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.

Date de production du document d'informations clés : 06/08/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : SUNNY OPTIMAL INCOME est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

Classification : Néant.

Durée d'existence prévue : Le Fonds a été ouvert le 08/06/2015 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Objectifs : Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance absolue nette de frais de gestion supérieure à celle d'Ester+2% sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds adopte une gestion active en investissant principalement en obligations et titres de créances libellés en euros de toute nature (Taux fixe, taux variables, convertibles...) sans contrainte de durée ou de notation. Cette gestion flexible du portefeuille a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs. Le processus de gestion repose : - sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global ; - puis sur une analyse micro-économique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur : - Le degré d'exposition au risque de taux avec une gestion active de la duration globale du portefeuille. - Le positionnement sur la courbe : choix des maturités, arbitrages de courbes. - L'allocation géographique : choix et arbitrages sur les courbes de taux des différents pays. - Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs, - La sélection des supports d'investissement utilisés. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : • En instruments de taux souverains, du secteur public et privé, y compris des obligations convertibles, libellés en euro, d'émetteurs de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou non notés, dont : - de 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs ; - de 0% à 20% en obligations convertibles ; - de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents hors pays de la zone euro. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -3 et 7. • De -5% à 10% au risque actions, sur les marchés d'actions, de pays de la zone euro, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs. • De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro. Il peut être investi : - en actions, jusqu'à 10% maximum de l'actif net ; - en titres de créance et instruments du marché monétaire, de 70% jusqu'à 100% de l'actif net ; - jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier ; - emprunt d'espèces : 10% maximum de l'actif net. Il peut également intervenir sur des : - contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, et de couverture uniquement du risque

de change ; - dérivés de crédit (Credit Default Swaps) utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de crédit ; - titres intégrant des dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et au risque de taux. Ces instruments pourront entraîner une surexposition du portefeuille aux produits de taux, à hauteur de 200%.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé + 2%

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscription/rachats : Les demandes de souscription et de rachat à valeur liquidative inconnue sont reçues et centralisées à chaque date de valorisation J jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de SOCIETE GENERALE. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J.

Fréquence de valorisation : La fréquence de valorisation est quotidienne. Chaque date de valorisation J doit correspondre à un jour ouvré à la Bourse de Paris (calendrier Euronext) et ne pas être un jour férié légal en France. La valeur liquidative datée de J est calculée sur la base des cours de clôture de J. Son calcul et sa publication interviennent le même jour, le premier jour ouvré suivant J, soit à J+1.

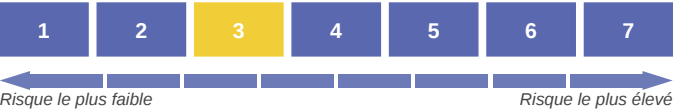
Investisseurs de détail visés : La part SUNNY OPTIMAL INCOME - I du FCP s'adresse à tous souscripteurs. L'OPCVM n'est pas ouvert aux personnes présentant les caractéristiques d'"US Person" tel que défini dans le prospectus.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles, en français, sur notre site internet www.sunny-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Sunny Asset Management - Service Clients - 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Fonds dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre faible et moyen. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont donc évaluées à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans		Exemple d'investissement : 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 960 EUR	9 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,45 %	-3,41 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 130 EUR	9 360 EUR
	Rendement annuel moyen	-8,73 %	-2,19 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 290 EUR	10 280 EUR
	Rendement annuel moyen	2,94 %	0,93 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 210 EUR	11 680 EUR
	Rendement annuel moyen	12,07 %	5,32 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre septembre 2020 et septembre 2023, favorable entre octobre 2022 et octobre 2025.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	114 EUR	353 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,14 %	1,15 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,08 % avant déduction des coûts et de 0,93 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Description		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	0,93 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'année dernière.	93 EUR
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	10,00 % par an de tout rendement obtenu par le produit au-dessus de l'Indice de référence.	1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est fondée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du produit. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. La société de gestion peut recourir à des outils de gestion de la liquidité (plafonnement des rachats, Swing Pricing), se reporter au Prospectus du FCP.
Calendrier des ordres : Vous trouverez plus de détails sur la fréquence des transactions dans la section « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les frais de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant : www.sunny-am.com.

Informations sur la finance durable : La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur www.sunny-am.com.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.